

Conseil municipal & délibérations
Séance du 11 mai 2015

Excusé : HEBERT Richard – BLANC Jean-Pierre – CLAUDE Florent – LEMAIRE Anne-Marie – GIROND Odile - Pierre VEYRAND

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 11 mai sous la présidence de Marie-Chantal JOLLAND, maire, et a débattu des sujets suivants :

I - Accord local de représentation des communes au conseil communautaire

- Suite aux nouvelles dispositions du Code des Collectivités Territoriales le Conseil Communautaire par délibération du 9 avril 2015 a approuvé la représentativité des communes concernées.

Ainsi, pour la commune de St Antoine l'Abbaye il est proposé 2 sièges.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition d'accord local de répartition des sièges des conseillers communautaires du Pays de Saint-Marcellin.

II - Projet de commune nouvelle

Suite à une disposition instituée par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16/12/2010 concernant la création de commune nouvelle, un projet d'étude pour un rapprochement avec la commune de DIONAY à été mis en place.

Une réunion publique a été conduite le 4 mai 2015 à St Antoine l'Abbaye afin que les Antonins puissent exprimer leurs attentes et leurs interrogations. Il en est ressorti un certain consensus pour ce projet.

Il appartient ainsi aux deux conseils municipaux, de St Antoine l'Abbaye et de Dionay, de délibérer pour aller vers une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, le Conseil Municipal décide d'acter pour le principe de la commune nouvelle née de la fusion de ces deux communes.

III - Attribution de subventions

Le Conseil Municipal valide la répartition de l'enveloppe des subventions à l'ensemble des associations ayant établi un dossier d'inscription, sauf pour l'association St Antoine Développement pour qui la subvention a été mise en attente.

IV - Demande d'emprunt

Une demande d'emprunt de 97 000 € à été faite auprès de 3 banques :

- la Caisse des Dépôts et des Consignations qui propose un taux de 2% sur 20 ans
- le Crédit Agricole Centre Est qui propose un taux de 1.82% sur 15 ans
- la Caisse d'Épargne qui propose un taux de 1.67 % sur 15 ans avec des versements trimestriels.

Aux vues de ces informations, le Conseil Municipal donne son accord pour la proposition de la Caisse d'Épargne.

V - Travaux

- **Demande de subventions pour les travaux de grosse réparation de voirie communale :**

L'estimation des travaux effectués par la DDT dans le cadre d'un plan triennal pour 2015-2016-2017 est estimé à **104 295 € HT** soit **125 154 € TTC**.

Pour ces grosses réparations de voiries communales il est possible de bénéficier d'une subvention de 22.5 % du Conseil Départemental plafonnée à 100 000 € soit **22 500 €**.

De plus, il est possible de bénéficier de 10 % supplémentaire si l'ordre de service est passé avant le 31/07/2015.

- **Demande de subvention pour les travaux sur bâtiments communaux**

Sont prévus : - les travaux de remplacement des menuiseries à la cantine et à l'école

- les travaux de modification du fonctionnement des toilettes public place de l'abbaye

Coût total des travaux **18 216 € HT** soit **21 859.20 € TTC**.

Possibilité d'obtenir 25% de subvention par le Conseil Départemental soit **4 554 €**.

Il resterait à la charge de la commune **13 662 €**.

De plus, possibilité d'obtenir 10% supplémentaire si l'ordre de service est passé avant le 31/07/2015.

Le Conseil Municipal donne son accord pour les demandes subventions.

VI - Résiliation de la convention du 29/08/2014 signée entre la commune et le Docteur CHAMOUMA

Par délibération du 02/04/2015 la résiliation de cette convention a été prononcée, et à ce jour de nombreux problèmes persistent avec le Dr CHAMOUMA.

Une procédure contradictoire a été engagée et un courrier d'information préalable lui a été envoyé en recommandé avec accusé de réception resté sans réponse de sa part dans les 15 jours.

Le Conseil Municipal confirme donc la résiliation de ladite convention, unilatéralement comme le prévoit cette dernière en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties.

VII - Divers

- Installation du Dr VEUX dans le local de l'ancienne poste, Place Ferdinand Gilibert à compter du 18/05/2015.

Le Conseil Municipal donne son accord pour établir une convention de mise à disposition gratuite pour le loyer sans les charges.

- Dans le cadre du projet de mutualisation entre les communes de Dionay et St Antoine l'Abbaye le conseil municipal donne son accord pour que soit établie une convention entre la mairie de St Antoine l'Abbaye et le Comité des Fêtes afin d'inclure la commune de Dionay pour l'égalité des tarifs pratiqués à ses habitants pour l'utilisation de la Salle des Fêtes.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 15
juin 2015 à 20.00 à la zone technique.**
